



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des universités
Directeur académique des services
de L'Éducation nationale**

Arrêté n°2026-66 du 29 juin 2026 portant composition du jury du diplôme national du brevet –série générale - Session 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D332-16 à D332-22, L332-1 à L332-6 ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet, modifié ;

Vu l'arrêté n°MEN000112844275 du 14 avril 2026 portant fin de fonctions dans l'emploi de secrétaire général d'académie ;

Vu l'arrêté n ° 2026-13 du 15 avril 2026 portant intérim de la fonction de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe

Vu la note de service du 2 septembre 2025 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2026 ;

Vu les nécessités de l'organisation des épreuves et des délibérations du diplôme national du brevet,

Sur proposition de la secrétaire générale de région académique par intérim,

ARRÊTE

Article 1er : Le jury académique de délibération du diplôme national de la série générale pour la session 2026 se tiendra le jeudi 9 juillet 2026 à 9h et est constitué ainsi qu'il suit :

Présidente :

- Mme Muriel COL-MINNE, IA-DAASEN.

Vice-présidente :

- Mme Anne MILLION ROUSSEAU, Co-doyenne des IA-IPR, IA-IPR de mathématiques.

Membres :

- Mme Géraldine CAMY, IA-IPR de Lettres ;
- M. Olivier BROUTIN, IA-IPR d'Histoire géographie ;
- M. Stéphane AMI, IA-IPR de Physique Chimie ;
- M. Alain GUILLAUME, IA-IPR de S.V.T ;
- Mme Sophie MATHIASIN, chef d'établissement Collège Saint John Perse ;
- Mme Lydia BERRY-LACEMON, chef d'établissement Collège Félix Eboué ;
- M. José ANDRE, chef d'établissement Collège Gourdeliane ;
- Mme Annie BAUDRON, adjointe au chef d'établissement Collège Florette Morand ;
- Mme Elise CAILLERE professeur-coordonnatrice d'histoire géographie ;
- Mme Annabelle NEBOT professeur-coordonnatrice d'anglais.

Article 2 : Le jury est chargé de procéder, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, à l'examen des résultats des candidats et de statuer sur l'attribution du diplôme national du brevet ainsi que, le cas échéant, des mentions.

Article 3 : La secrétaire générale de région académique par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 29 juin 2026

Le recteur de région académique


Gabriele FIONI

